



Calcul de pension alimentaire

Par **Marie17_old**, le **05/12/2007 à 10:05**

Bonjour,
Voici mon étude de cas :
J'ai 44 ans, une fille de 20 ans, étudiante et une de 16 ans, lycéenne. J'ai eu mes 2 filles sans être mariée, j'ai vécu pendant 10 ans avec leur père. Nous nous sommes séparés en 1996 et depuis il m'a versé 350 € par mois. Depuis l'année dernière, l'ainée étant en fac, il verse 180 € pour la petite et 300 € directement à la grande.
Entre temps, je me suis mariée et lui aussi.
Aujourd'hui, je suis au chômage ainsi que mon mari, nos revenus globaux sont de 3000 € (Assedic), par contre je n'ai jamais eu aucune idée des revenus du père de mes enfants mais je sais qu'il a une situation confortable.
Pouvez-vous me dire quel est le mode de calcul pour la pension des enfants ?
Merci de votre réponse,
Sincères salutations,
Marie17

Par **ly31**, le **05/12/2007 à 20:40**

Bonsoir,
Il faut savoir ce que dit votre jugement de divorce :
1/ la pension alimentaire est elle due jusqu'à la majorité des enfants ?
2/ la pension alimentaire est elle due jusqu'à la fin des études des enfants ?
La pension alimentaire est calculée sur les revenus et dépenses de chacun des parents
Je vous souhaite une bonne soirée
ly31

Par **Marie17_old**, le **06/12/2007 à 11:05**

Je vous remercie de votre réponse.
Mon problème est que justement il n'y a pas de jugement de divorce puisque nous n'étions pas mariés et d'autre part, je n'ai jamais su quels étaient les revenus et dépenses de mon ex-concubin.
Comment faire ?
Marie17